

Ministry of Health

Office of Chief Medical Officer of
Health, Public Health
393 University Avenue, 21st Floor
Toronto ON M5G 2M2

Ministère de la Santé

Bureau du médecin hygiéniste en
chef, santé publique
393 avenue University, 21e étage
Toronto ON M5G 2M2

3 mai 2020

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Médecins hygiénistes et médecins hygiénistes adjoints

OBJET : Conseils sur l'accès aux résidences secondaires

On m'a demandé mon avis sur l'interdiction de l'accès des propriétaires aux résidences secondaires, telles que les chalets, les maisons de vacances, les maisons de plage, les cabines de touristes, etc., comme mesure de santé publique pour prévenir davantage la propagation de la COVID-19 en Ontario. Je crois savoir qu'au moins une ordonnance a été rendue en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé* (LPPS) pour exiger cette mesure.

Après consultation de la Table des mesures de santé publique présidée par le D^r David McKeown, médecin hygiéniste en chef adjoint, ma recommandation actuelle est de ne pas interdire l'accès aux résidences secondaires par voie d'ordre juridique, mais de continuer à fournir des communications qui découragent leur utilisation. De même, je recommande que les médecins hygiénistes ne délivrent pas d'ordonnances en vertu de l'article 22 de la LPPS interdisant l'accès à ces résidences.

Plus précisément, lorsqu'il existe un danger pour la santé dans une résidence secondaire nécessitant la délivrance d'une ordonnance sanitaire, en vertu de l'article 13, ou une préoccupation particulière concernant la COVID-19, ou une autre maladie transmissible nécessitant la délivrance d'une ordonnance individuelle, en vertu de l'article 22, les médecins hygiénistes devraient être libres d'envisager de délivrer ces ordonnances aux propriétaires individuels de résidences secondaires, lorsque le test réglementaire pour ce faire a été respecté.

Mon conseil a toujours été, et demeure que les gens devraient de préférence rester chez eux et ne pas accéder aux résidences secondaires; je reconnais toutefois qu'il peut y avoir des raisons limitées et essentielles de le faire. Je continuerai à faire passer ce message clé.

Si vous avez des questions, veuillez contacter Chris Harold, chef intérimaire, Unité de la coordination des politiques et des stratégies intégrées, à l'adresse chris.harold@ontario.ca, ou Colleen Kiel, directrice, Direction des stratégies et de la planification, à l'adresse colleen.kiel@ontario.ca.

Je vous remercie de vos efforts et de votre engagement continu pour faire face à cette situation d'urgence en Ontario.

Cordialement,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "D Williams".

David C. Williams, M.D., M.H.Sc., F.R.C.P.C.
Médecin hygiéniste en chef

c.c. : D^r David McKeown, Médecin hygiéniste adjoint
Alison Blair, sous-ministre adjointe, Services de santé d'urgence; directrice générale,
Modernisation du système de santé publique